

*L'ajournement*

rentes positions prises par le Nouveau Parti démocratique à l'égard d'une telle mesure législative?

**M. Peterson:** Le député de Kingston et des Îles touche à un sujet délicat. J'ai cherché laborieusement pendant des heures et des heures dans des bibliothèques et dans des livres poussiéreux; j'ai cherché à comprendre leur raisonnement et leur sagesse. C'est comme si j'avais cherché toute la journée pour deux grains de blé cachés dans deux barils de paille. Je les ai trouvés, mais ils n'en valaient pas la peine.

**M. Gauthier:** Je voudrais me joindre à mes collègues à la Chambre pour féliciter mon ami de Toronto de sa très grande contribution au débat. Je voudrais simplement donner suite à la question posée par le député de Kingston.

J'étais ici et j'ai entendu les grands discours prononcés par nos amis socialistes au sujet des REER. Je me demande si, pendant ses recherches, le député de Toronto a trouvé la réponse à la question suivante. Est-ce que les néo-démocrates ont abandonné les REER et vont-ils tous les encaisser pour donner l'argent aux oeuvres de charité de leur choix? Nous pourrions ainsi confirmer qu'ils ont pour principe de ne pas mettre de l'argent de côté pour leur retraite.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Sur ce, nous allons déclarer qu'il est 19 heures.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

### L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn):** Monsieur le Président, ma participation au débat d'aujourd'hui sur la motion d'ajournement découle d'une question que j'ai posée à la Chambre le 24 novembre dernier.

La question s'adressait au président du Conseil du Trésor, qui n'était pas présent à la Chambre ce jour-là. Le ministre des Finances m'a alors assuré que le président du Conseil du Trésor répondrait à ma question au cours de la semaine suivante.

Ma question était essentiellement la suivante: quand le gouvernement et en particulier le Conseil du Trésor,

grâce aux bons offices de son président, feront-ils preuve de justice dans les négociations avec les employés d'hôpitaux, les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et les fonctionnaires fédéraux en ce qui concerne la parité salariale entre les équipages de navires de la côte est et ceux de la côte ouest, de sorte qu'aux deux extrémités de notre grand pays, ils puissent recevoir un salaire égal pour un travail d'égale valeur? J'ai demandé si le Conseil du Trésor userait de son influence pour accélérer les pourparlers, signer la convention collective, ramener au travail les équipages en grève et s'assurer que les employés d'hôpitaux soient aussi traités avec justice.

Le président du Conseil du Trésor ne m'a pas répondu la semaine suivante et il n'a donné aucune réponse non plus aux employés. Je suppose que sa réponse se résumait ainsi: il n'allait pas user de son influence pour essayer de prévenir tout autre conflit avec la Fonction publique ni pour résoudre les problèmes qui se posaient avec les employés d'hôpitaux. Les employés d'hôpitaux ont alors déclenché la grève et ils y ont probablement été forcés par l'inertie du Conseil du Trésor et de son président, lequel a manqué à son devoir.

J'aimerais faire remarquer que, avant de poser des questions à la Chambre le 24 novembre, j'avais écrit au président du Conseil du Trésor et j'avais fait parvenir copie de cette lettre au ministre du Travail, à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration et au ministre de la Défense nationale, car ces différents ministères étaient concernés. Dans cette lettre, j'avais souligné avoir quatre préoccupations majeures. La première était celle des employés désignés. Il s'agit d'employés de la fonction publique du Canada, membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada. Depuis qu'ils pouvaient faire partie d'un syndicat, ces syndiqués n'avaient pu faire la grève parce que le gouvernement, non seulement le gouvernement conservateur, mais également son prédécesseur le gouvernement libéral, les avaient désignés comme des gens fournissant des services essentiels.

Certains penseront peut-être que ce n'est pas mal du tout. Mais quand on songe que, dans le cas de ces deux groupes de personnes, jusqu'à 110 p. 100 de leurs effectifs ont été désignés comme essentiels, on se rend compte jusqu'où le gouvernement a pu aller pour harceler ces gens-là.